

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU JEUDI 30 MAI 2013**

**REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU
TRAVAIL**

Formations

- Est-il normal qu'un intérimaire forme un autre intérimaire ?
- Qui est chargé de la formation des intérimaires ?
- Nous demandons que le temps de formation soit respecté.
- De plus nous demandons de mettre les moyens nécessaires pour la formation spécifique des caristes intérimaires car une formation en marchant à côté d'un chariot ne nous paraît pas très opportune.

**Nous ferons remonter ces remarques auprès des différents chefs de service
Concernant votre dernière observation, cette formation a été faite au C8/9 pour montrer
un petit circuit, très court.**

Clé à boissons

Nous demandons de créditer sur la clé la somme en Euros des consommations mensuelles afin de pouvoir l'utiliser aussi bien sur le distributeur à boissons que sur celui à friandises.

Il est prévu le chargement d'un nombre de boissons défini sur la clé (2 par jour), et comme nous l'avons déjà indiqué, celles-ci sont prévues pour fonctionner seulement sur les appareils à boissons.

Organisation du travail:

Est-il prévu de renforcer l'effectif SD à l'usinage ? Si oui, à quelle date, pour quelle durée et dans quels secteurs ?

Il a été annoncé, le 22 Mai, lors d'une information Direction, que le VSD aux blocs serait renforcé de 10 personnes, à compter de début Juin.

Intérimaires

- Pour quelles raisons certains intérimaires ont été réunis, au cours du mois de mai, à l'extérieur de l'établissement ?
- Ont-ils répondu à un questionnaire ? Et dans ce cas, quel était le sens des questions ?

Ces convocations n'ont pas été faites à notre demande, et il s'agit d'une gestion spécifique à l'entreprise de travail temporaire concernée.

Bulletin de paie :

Nous demandons que les heures et les jours travaillés figurent sur chaque bulletin de paie. (total mensuel, total cumulé)

Les systèmes informatiques actuels ne permettent pas, techniquement, cette présentation. Par contre, nous faisons remonter votre demande, car une étude est en cours au niveau France sur la Gestion des Temps.

Déviations :

Nous réitérons notre revendication afin que les déviations soient prises en compte pour indemniser les kilomètres supplémentaires.

Une réponse a été donnée sur ce point, et nous restons sur cette position.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des divers aléas (travaux ; problèmes climatiques....), et une information est donnée aux salariés, dès connaissance des modifications envisagées.

Transport :

- Nous demandons de mettre des cars à la place des bus notamment pour un meilleur confort.
- Suite à notre courriel du 15 mai 2013, avez-vous mis un dispositif approprié avec la société de transport pour garantir la sécurité des salariés afin de remédier au problème récurrent du manque de places assises.

Le remplacement des bus par des cars n'est pas prévu dans le contrat, signé avec le Service des Achats.

Nous avons contacté la Société de transport pour que celle-ci mette à disposition un bus avec le nombre de places maximum (59 places).

Frais de déplacement :

Nous demandons de revaloriser le barème de remboursement des frais de déplacement (dernière revalorisation mars 2009)

Une norme est en train d'être définie au niveau France (FPT/IVECO/CNH).

Nous la présenterons avant application.